

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 DÉCEMBRE

Lettre Parisienne

Une enquête sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Confiscation des églises, des écoles, des presbytères, des biens ecclésiastiques. — Suppression de la morale spiritualiste. — Plus de diocèses. — Curieuse confidence de Constans.

Un journal de gauche vient d'entreprendre une enquête sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le collaborateur chargé de cette enquête a bien voulu me communiquer les dépositions des députés. Cette lecture m'a beaucoup intéressé. Nos amis ne se doutent pas de l'état cérébral de certains radicaux. Les termes de comparaison me manquent pour vous donner une idée même approximative des dispositions morales de nos adversaires. Chez les plus fougères révolutionnaires de 92 et de 93, la culture intellectuelle atténuait parfois la férocité du vandale. Bien inférieur au jacobin des temps héroïques, le radical contemporain s'offre à nous sous les espèces d'un bétien complètement dépourvu d'éducation première : le peu qu'il sait, notre homme l'a puisé dans les journaux à un sol. L'antiquité n'a point connu ce barbare : ce qui le caractérise, c'est une résistance invincible à tout essai de culture. Vers l'âge de vingt ans, il s'est fixé un programme politique, scientifique et religieux, dont il ne démordra plus. Son quart de science brave tous les assauts et défie toutes les rectifications. L'un d'eux, interrogé par mon confrère, a bien voulu révéler les idées de la secte sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Eh bien, voici le Credo de notre républicain :

Tout d'abord, avant de discuter la séparation, les Chambres doivent voter un ensemble de lois destinées à rendre cette mesure exempte de tout péril pour la République. C'est ainsi

qu'une bonne loi sur les associations priverait les prêtres et les religieux du droit de posséder. Et non-seulement les acquisitions futures seraient interdites, mais les biens actuellement possédés seraient confisqués. En même temps, les édifices religieux feraient retour à l'Etat, et si les communes s'avisent de louer les églises aux curés ou aux desservants, il serait dûment spécifié que cette location ne pourrait jamais être gratuite. Voilà les précautions préliminaires que les républicains comptent prendre avant de biffer le Concordat ou plutôt le budget des cultes.

Aussitôt que les curés se trouveraient privés de toutes ressources, sans argent et sans pain, la Chambre couperait le câble qui unit actuellement l'Eglise à l'Etat. Mais le couperait-elle complètement ? Oh ! non. Pleins de défiance, nos radicaux déclarent qu'ils se garderaient bien de replacer les curés sous le joug de la loi générale. Les prêtres, disent ces messieurs, exercent une profession néfaste : pour les mater, nous les mettrions en dehors du droit commun. Ni électeurs, ni éligibles, voilà quel serait leur statut politique. Dans ces conditions, concluent les radicaux, la fin du catholicisme ne se ferait pas longtemps attendre. Avant dix ans la France ne compterait plus dix mille catholiques. Bien entendu, les écoles libres seraient fermées et les écoles publiques « réformées ». A l'heure actuelle, la morale que les instituteurs enseignent aux enfants est encore imprégnée d'idées spiritualistes. Nos francs-maçons forceront l'Etat à rompre avec le déisme comme ils ont déjà rompu avec le catholicisme ; à partir de la loi nouvelle, la République transformerait nos cent mille écoles en autant de chaires d'athéisme.

Telles sont les idées que mon confrère a recueillies au cours de son enquête, en questionnant les sommités du parti radical.

J'ometts un détail : Les radicaux interviewés

déclarent que l'Eglise séparée de l'Etat n'aura pas le droit de se syndiquer. En d'autres termes, chaque paroisse sera autonome et défense sera faite aux curés de se réunir soit entre eux, soit sous l'autorité de leurs évêques, pour délibérer sur les affaires communes. Bref, que faut-il vous dire ? De même que l'Inde, la France aura une classe de parias, dépourvus de tous les droits et de toutes les prérogatives attribués aux autres citoyens. Les républicains traitent les catholiques comme la Grèce traitait ses esclaves. Nous paierons l'impôt du sang et nous verserons notre or dans les caisses de l'Etat, mais en échange nous serons réduits à l'état de serfs.

Ne rions point de ces projets et gardons-nous bien de hausser les épaules. Depuis quinze ans, combien de fois ne nous est-il pas arrivé de dire : « Les républicains n'oseront pas ? » Ils ont osé pourtant et leur programme est graduellement sorti des limbes de la rêverie pour entrer dans le domaine de l'application.

Considérons donc sérieusement les choses et ne colorons point notre apathie d'un faux prétexte. Les radicaux s'appêtent à nous livrer une bataille décisive : on peut dire que la lutte électorale est dès maintenant ouverte. Il s'agit pour nos adversaires, tout à la fois d'étouffer les postulata des socialistes et d'abolir les droits des catholiques. S'il le faut, aspirons-nous de l'exemple de Windhorst et du Centre allemand. Opprimés par Bismarck, les catholiques d'au delà du Rhin n'hésitent pas à faire cause commune, dans certaines circonstances, avec les disciples de Bebel et de Liebeckt. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant ? Pour culbuter un ennemi, on n'hésite pas à utiliser toutes les catapultes qui s'offrent sous la main. Le radicalisme nous déclare une guerre impitoyable. Servons-nous de toutes les armes disponibles pour le battre en brèche.

Je voudrais que tous nos amis fussent persuadés de la nécessité de choisir comme plateforme électorale la question sociale : c'est avec cette plateforme seulement qu'il nous sera possible de vaincre. Nos adversaires ont le sentiment du danger que courrait la République si les conservateurs se tournaient vers les ouvriers. Il y a une quinzaine de jours, M. Constans recevait dans son cabinet un de nos amis. « Je ne vous cache pas, dit spontanément le ministre à M. de X., que les poursuites dirigées contre l'archevêque d'Aix me paraissent absurdes. Que vos prélats lancent des circulaires et des mandements contre nos lois scolaires et même contre la République, je m'en... moque. Mais, ce que je ne veux pas, c'est que votre pape et vos évêques s'occupent de la question ouvrière et des problèmes sociaux ! » Nous serions des maladroits si nous ne tirions pas une leçon de cette boutade.

(Espérance du Peuple.) MÊNALQUE.

INFORMATIONS

Au Sénat, après l'audition de M. de Freycinet, la commission des finances a entendu M. Rouvier, qui a insisté à son tour pour que le budget fût voté au Sénat avant la fin de l'année.

Plusieurs membres ont fait observer que le budget contenait des réformes importantes, notamment celle relative aux frais de justice, et que la commission aurait bien peu de temps pour examiner les dispositions nouvelles. La commission a décidé de se réunir de nouveau samedi pour arrêter ses résolutions définitives.

SOUS-SECRETARIAT DES CULTES

Les officieux confirment la nouvelle déjà donnée relativement au projet de création d'un sous-secrétariat des cultes, lequel serait ratta-

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

— Il faut pourtant passer ton manuscrit à quelqu'un, dit Mikaëla, puisque ton drame est bon ; mais, pour cela, il n'y a plus qu'un moyen.

— Oui, je sais : l'envoyer à quelque directeur de théâtre, et nous attendrons son jugement pendant deux ou trois ans, en admettant encore que mon cahier ne soit pas jeté aux vieux papiers sans être ouvert.

— Aussi te conseillerai-je autre chose.

— Quoi donc ?

— De porter toi-même ton cahier à Paris et de le donner de la main à la main au directeur de l'Odéon ; si même tu peux lui être recommandée... En te voyant, cela marchera infiniment plus vite.

— Tu veux, fis-je suffoquée, tu veux que j'aille toute seule?... Non, tu plaisantes, ma petite sœur ?

— Oui, c'est vrai, n'en parlons plus

alors ; c'était une idée folle, impossible.

— Et elle était attristée en répétant cela, et moi je me disais en moi-même :

— Pourtant, si tu avais un peu de courage, tu passerais par-dessus tout, puisque la vie de ta bien-aimée est attachée à ton succès.

— Il y aurait cependant une manière de tout arranger, murmurai-je tout haut.

— Comment ? fit Mikaëla avide.

— J'irai à Paris, le voyage n'est pas tellement dispendieux ! Une fois là-bas, je vais trouver la marquise de Vieyne. Elle nous aimait bien quand nous étions petites, je lui confierai tout.

— Mikaëla secoua la tête.

— Et au lieu de te chaperonner et de te recommander, ne voulant pas tremper dans les choses de théâtre et d'artistes, elle nous prêterait de l'argent et tous nos petits secrets de gêne, de maladie, de travail, seront colportés dans le faubourg Saint-Germain ; tout le monde saura que les filles du comte de Saint-Maur ont reçu... l'aumône.

— Je sentis mon visage s'empourprer, et, frappant du pied malgré moi :

— On ne saura rien du tout, car... tu verras ce que je ferai.

— Ce que je ferai à Paris, certes, je n'en sais rien du tout, mais j'ai entendu Mikaëla tousser toute la nuit, et j'ai décidé que demain matin je partirai avec mon pauvre manuscrit.

— Dieu fera peut-être le reste.

— Je tremble d'avance à l'idée de me voir isolée dans ce grand Paris ; m'adresser à des inconnus, éprouver peut-être des rebuffades, essayer des railleries, moi, une jeune fille peu habituée à se conduire seule, surtout enfin une boiteuse !

— Eh ! qu'importe ! pour Mikaëla je souffrirai tout. Mon petit bagage est prêt : Josille me conduira de bonne heure à Dôle ; là, je vendrai mon bracelet d'or, qui est très lourd et très beau, seul bijou qui me reste avec ma bague, moi qui ai possédé jadis des bijoux d'un prix fou.

— Avec l'argent que j'en retirerai, je prendrai mon billet pour Paris ; une fois là-bas, je ne dépenserai guère : il y a, rue du Rocher, un petit couvent où logeait à très bon marché notre maîtresse d'allemand. Et puis je mange si peu ! Un repas dans un établissement Duval à midi et une tasse de thé, le soir, me suffiront amplement. Je n'en reviendrai pas plus maigre au bercail, et quand cela serait ?

— Je n'ai pas énoncé mes projets d'économie à Antoinette et à Mika, mais j'ai imposé si formellement ma volonté quant à mon départ immédiat, qu'elles ont fini par m'approuver.

— Antoinette a rempli ma petite malle des objets qui me seront nécessaires ; nous avons passé la soirée à chercher mon pseudonyme, qui sera simplement Gaëtan-Mikaël.

— Je m'éloigne le cœur serré, mais si j'allais rapporter de l'argent, quelle joie !

— Certes, ma pièce, qui, si elle est acceptée, ne sera pas jouée tout de suite, ne me fournira pas vite la somme désirée ; mais qui donc hésitera à me prêter celle-ci lorsque le succès me sera assuré ?

— Nous avons passé la nuit côte à côte, Mikaëla et moi, et nous rêvions ensemble tout éveillées ; cela s'appelle, je crois, des châteaux en Espagne.

— Nous nous voyions à Cannes ou à Hyères, heureuses, presque riches, buvant le soleil et la brise de mer, et, tandis que Mikaëla se portait en charme, Gaëtan de Saint-Maur ne boitait plus !

— Nous avons fini par rire, puis par nous endormir, après avoir prié pour la réussite de mon voyage.

ché au ministère de l'intérieur. Les ministres ont examiné l'opportunité de cette transformation. Ils ont même décidé qu'au cas où elle serait effectuée, on mettrait à la tête de ce service un des députés qui, après avoir voté la séparation de l'Eglise et de l'Etat, s'était rallié à l'ordre du jour accepté par le gouvernement.

Rien n'a encore été définitivement résolu. Mais on prétend que le titulaire du sous-secrétariat des cultes ne serait ni M. Jamais, ni M. Rivet dont les noms avaient été mis en avant.

Il paraît décidé que le directeur, M. Dumay, qui ne semble pas avoir apporté dans ces délicates fonctions tout le tact qu'elles exigent, serait remplacé à la tête de ce service.

NOTRE AMBASSADEUR AU VATICAN

Dans les couloirs on causait beaucoup des entrevues que notre ambassadeur auprès du Vatican, M. Lefebvre de Béhaine, a eu avec les ministres Ribot, de Freycinet et Fallières. On croit savoir que les instructions données à l'ambassadeur qui va rejoindre son poste sont conformes à celles données antérieurement. Le Vatican serait assuré que le gouvernement de la République ferait tous ses efforts pour ne pas envenimer les conflits sur le terrain religieux à la condition que le Saint-Siège userait de son autorité auprès de l'épiscopat pour obtenir de lui une attitude des plus résignées...

LES IDÉES DE M. LAFARGUE

Le nouveau député du Nord n'y va pas de main morte.

M. Lafargue va déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi abolissant le budget des cultes, le Concordat et les articles organiques, déclarant biens nationaux les biens dits de main-morte, meubles et immeubles et les annexes industrielles et commerciales appartenant à des corporations religieuses, interdisant, sous peine à déterminer, à tout employeur collectif ou individuel d'ériger aucune chapelle particulière, ni de soumettre ses ouvriers, ouvrières ou employés à aucune pratique religieuse, affectant les 50 millions disponibles par la suppression du budget des cultes au budget de l'instruction publique pour élever le traitement des institutrices et celui des instituteurs des écoles communales, et pour procurer aux enfants des mêmes écoles des livres, des vêtements et des repas gratuits, et consacrant les propriétés ecclésiastiques ayant fait retour à la nation, capital et intérêts, à la création d'une caisse nationale de retraites pour les vieillards et les invalides du travail.

COMMANDEMENTS A LA MER

Par décision présidentielle du 15 décembre 1894, ont été nommés aux divers commandements à la mer énoncés ci-après :

Au commandement de l'escadre de réserve

de la Méditerranée occidentale et du Levant, M. le vice-amiral Vignes (L.) ;

Au commandement en chef de l'escadre du Nord, M. le vice-amiral Devarenne (Ulysse-Auguste) ;

A un commandement en sous-ordre dans l'escadre du Nord, M. le contre-amiral Barrera (Edouard-Pierre-Antoine) ;

A un commandement d'une division de réserve dans l'escadre du Nord, M. le contre-amiral Régnauld de Prémèsnil (Charles) ;

Au commandement en chef de la division légère de l'océan Atlantique, M. le contre-amiral d'Abel de Libran (Henri-Gaspard-Alexandre).

LOGIQUE DES RADICAUX

Il y a quelques jours, le conseil municipal de la ville de Cette émettait un vœu tendant à l'abolition des armées permanentes et à l'armement du peuple.

Or, voilà qu'aujourd'hui, ce même conseil municipal fait des démarches auprès des ministres de la guerre et de la marine pour obtenir soit un régiment d'infanterie de ligne, soit le 8^e régiment d'infanterie de marine que la ville de Toulon se refuse à loger. Il offre à cet effet de vastes locaux susceptibles d'être transformés en casernement.

Nous avouons ne pas très bien voir comment peuvent se concilier ces deux votes.

Voici le discours que M. Maurice de Junquières a prononcé, avec son éloquence habituelle, au Pin-en-Mauges, sur la tombe du général de Cathelineau, et qui a produit une grande impression sur les populations angevines qui assistaient aux funérailles :

Vendéens des Manges !

J'ai bien connu votre vieux général, je l'ai beaucoup aimé : Je viens le pleurer avec vous.

Notre commune douleur s'oppose aux longs discours. Je ne vous dirai donc pas toute l'histoire de notre glorieux compatriote. Elle est présente à toutes vos mémoires ! Elle est l'histoire même du parti légitimiste ! Elle se confond avec les longs malheurs de l'Eglise et de la Patrie, dont il fut — en d'inoubliables jours — l'épée infrangible et le drapeau sans tache !

S'il m'est permis — comme à tous ceux qui l'ont connu — d'apprécier et de saluer en lui :

- Le chrétien antique !
- Le soldat sans peur !
- Le Français sans reproche !
- L'admirable homme du foyer !
- Le patriarche auréolé d'une si belle et si brillante couronne !
- L'infatigable ouvrier des œuvres du bien !
- Le gentilhomme si fier, si intraitable et si doux !
- L'ami si sûr et si fidèle !
- L'homme enfin le véritable homme d'autre-

fois, si bon ! si simple ! si dévoué ! si bienveillant à tous ! même à ces ralliés impénitents en qui une excessive indulgence — à lui seul permise ? — ne voulait voir que des frères égarés !

S'il m'est permis de contempler un instant, avec un respect attendri, l'harmonieux ensemble d'une vie si pleine et si égale à elle-même, je ne puis, hélas ! m'y arrêter longuement. Je ne puis insister sur tous ces traits si particuliers et si saisissants qui lui composaient une figure à part en cette fin de siècle ! — une figure bien vendéenne et bien française, très attrayante et très imposante ! Une figure d'apôtre et de chevalier d'un autre âge !

J'ai dû laisser à de plus hautes voix le devoir de célébrer devant vous toutes ces éminentes vertus qui se concentraient en lui ! qui rayonnaient de sa belle âme ! qui faisaient de lui le petit fils du saint de l'Anjou ! et qui placeront si haut dans l'avenir sa mémoire et son nom !

Mais dans la personnalité si complexe et pourtant si une du général Henri de Cathelineau, le royaliste m'appartient. C'est lui que j'ai surtout connu ; c'est lui que j'ai surtout aimé ; c'est lui que je veux aujourd'hui saluer avec vous une dernière fois !

J'ai dit que son histoire se confondait avec l'histoire du parti légitimiste. Depuis la sacrilège usurpation de mil huit cent trente, ramassant l'épée de son père, assassiné par les sicaires de Louis-Philippe, il la promena fidèle et pure et vaillante sur tous les champs de bon combat de l'Europe latine :

En Portugal, pour Don Miguel, et avec le vainqueur d'Alger ;

A Rome, auprès de Pie IX ;

A Naples, pour les fils de Ferdinand ;

Il devançait l'appel des légitimistes menacés !

En France, enfin ! dans l'année terrible, jamais cœur français n'oublia son admirable conduite et celle de la comtesse de Cathelineau ! Tous nos généraux lui ont rendu les plus éclatants hommages et le gouvernement de la République lui-même, dans une lueur de justice, s'est honoré en l'honorant !

Mais ce n'était pas seulement au soleil des batailles que se déployaient sa valeur héréditaire et sa prodigieuse activité. En 1871, à la frontière de Navarre, ses habiles manœuvres sur le versant français des Pyrénées facilitèrent l'entrée des Carlistes en Espagne et le passage des munitions. Et puis, peu après, il inaugurerait dans le Midi cette étonnante campagne de conférences légitimistes, où sa voix chaude retentissait comme un clairon sonore ! où sa foi enthousiaste entraînait tous les cœurs. Les Blancs se pressaient en foule autour de lui : ils ne songeaient pas alors à M. d'Haussonville.

Ce voyage, dont toutes les étapes étaient des ovations pour l'orateur, et des triomphes pour la royauté légitime, excita les craintes des poli-

ticiens qui réussirent à l'arrêter. On sait trop ce qu'ils préparaient dès lors ! et le loyal soldat ne pouvait être leur homme !

Rentré sous sa tente, il ne devait pas y demeurer bien longtemps. L'inaction pesait à cette nature si militante. Aussi le voyons-nous bientôt prendre part à cette campagne des banquets, si douloureusement interrompue par la mort d'Henri VI Je me rappelle encore — au banquet de Caen en 1882 — les acclamations qui accueillaient chacune de ses paroles !

Mais déjà l'heure de la suprême épreuve a sonné ! l'Enfant du miracle ! le Prince magnanime en qui Dieu semblait avoir mis toutes ses complaisances, le Roi rédempteur, vers qui se tournait tout l'espoir de la France catholique et royaliste !... Henri V est mort !...

Aussitôt se produisit au grand jour l'intrigue orléaniste, couvée depuis si longtemps. Les traîtres entraînaient facilement à leur suite la foule moutonnaire toujours prête à hurler avec les loups.

Mais alors — spectacle magnifique et consolant souvenir ! — un homme, un vieillard se lève et fait tête presque seul aux violateurs du droit !

C'est Cathelineau !

C'est la Vendée !

Ah ! levez-vous tous avec lui, morts sacrés de la Grande Guerre ! héros de l'épopée vendéenne ! venez défendre encore les lys brisés et le drapeau sans tache ! Grâce à lui, grâce à votre souvenir, qui rallie autour de lui quelques fidèles — cette suprême honte sera épargnée à la France ! que — dans ce jour de deuil et d'infamie — pas une voix ne se soit élevée pour flétrir la trahison ! pour revendiquer le droit ! pour protester contre l'intrigue ! et pour proclamer à la face de l'Europe, la succession légitime des Aînés de Bourbon !

Je le vois encore à Goritz — dans la cour de l'hôtel des Trois Couronnes — grandi, transfiguré par l'indignation et par l'honneur ! Et comme quelques rumeurs grondaient autour de lui — trop faibles cependant pour interrompre un seul instant les éclats de sa voix tonnante — une jeune voix s'éleva pour lui dire : « Général, l'âme de la Vendée est avec vous. » Le général, le vétérans couvert d'ans et de gloire, n'avait pas oublié cet humble suffrage, et c'est ce souvenir qui vint en ce moment au jeune soldat l'honneur de rendre un suprême hommage à son chef vénéré.

Hâtons nous, Messieurs, d'effacer cette lamentable page de nos annales.

A partir de ce jour commence pour le parti légitimiste, qui ne vit que de douleurs et de sacrifices — une ère nouvelle d'incessantes épreuves et d'anxieuse attente.

Avec Cathelineau, avec d'Andigné et du Bourg ! Cathelineau ! d'Andigné ! j'aime, aujourd'hui surtout, réunir ces deux noms qu'un même berceau avait joints, à l'ombre du clocher du Pin-en-Mauges, qu'un malen-

» Le bon M. Isidore, qui nous a quittés si brusquement, pour mon malheur, m'a affirmé que si ma pièce est acceptée, c'est au moins quatre ou cinq cents francs qu'on me donnera chaque fois qu'elle se jouera. C'est énorme : Antoinette n'en est pas encore revenue.

» Demain je serai à Paris. Que Dieu nous garde, moi et mon manuscrit, et surtout les chères aimées que je laisse à la maison sans fenêtres ! »

II

Gaëtane de Saint-Maur à Mikaëla.

« Paris.

» Mais, Mikaëla, il y a un siècle que je ne t'ai vue ! et cependant nous ne nous sommes quittés qu'avant-hier ; je te crois toujours à mes côtés, et, par moments, je me surprends à te parler, à te demander conseil. Comme le temps passe lentement lorsque tu n'es pas là ! et l'on dit que l'on vit double à Paris ! Écris-moi bien vite, mon ange, et apprends-moi si tu as beaucoup toussé, si le sylphium et l'élatine du docteur l'ont fait du bien. Je ne suis plus là pour goûter à tous tes remèdes, mon adorée, et tu fais peut-être un peu la grimace. Manges-tu ? Il y a tant de bonnes choses que je vois par

ici et qui me tentent pour toi. Je crois que tu mangerais avec plaisir des crevettes, des huîtres, des bananes ; que ne puis-je t'envoyer tout cela !

» Mais tu veux que je te décrive mon voyage de point en point et je vais t'obéir, dans l'es-pérance que cela te distraira un instant.

» Donc, vendredi matin, j'ai pris le train de Dôle à Dijon et de Dijon à Paris pour une modique somme, puisque, pour la première fois, j'ai voyagé en troisième classe ! De là, les aventures que je vais te conter.

» Eh bien ! non, Mikaëla, ce n'est pas drôle de rester enfermée six heures durant avec des gens comme mes compagnons de route. Ne me plains pas, mon amour, puisque c'est passé. Je ne connaissais encore, comme toi, que les coupés de première classe ou les sleepings, mais je suis peu difficile, et le temps que j'ai roulé sur les banquettes mal rembourrées ne m'eût pas été pénible sans la société que j'y ai coudoyée.

» Pour être à l'abri des pipes et des rustres, j'étais entrée dans les Dames seules, où je n'eus d'abord pour compagnes qu'une dame âgée et distinguée, quoique simplement mise, et deux braves ouvrières.

» A Dijon ce fut autre chose : prise, étouffée entre une nourrice et une énorme Bourguignonne qui mangeait et buvait tout le long du trajet, je ne pouvais prétendre à aucune autre place, le wagon étant complet. C'était un véritable taudis entre les bêtes qui piaulaient, remuaient, mouillaient, les nounous qui criaient à l'unisson en dévorant leurs œufs durs ou leurs pommes.

» Pour comble de malheur, ma trop charitable voisine, prenant la pâleur de mon écœurement pour de la faiblesse, s'écria en déposant un quartier de poire, un raisin et un petit pain sur mes genoux :

» — Allons, ma mignonne, vous n'avez encore rien pris depuis que nous sommes en marche, il faut se restaurer un peu en chemin, sinon la route paraît trop longue.

» Je remerciai et protestai. Peine perdue : la brave voyageuse repoussait d'un bras énergique les aliments que je lui remettais d'une main hâtive.

» Figure-toi, Mika, que cette voyageuse était d'une malpropreté atroce ; ses doigts devaient être ennemis du savon ; son visage n'a sans doute pas touché l'eau depuis son baptême, et enfin elle prisait ! Avant de couper sa poire elle

avait essuyé son couteau à son mouchoir plein de tabac.... O Mikaëla ! tu comprends pourquoi je lui rendais précipitamment ses largesses, le cœur plein de reconnaissance, mais soulevé par un incommensurable dégoût.

» Ta Gaëtane ne s'était jamais trouvée en si grand embarras. J'ai enfin réussi à réintégrer ces provisions dans le cabas de la respectable dame, et, à la première station, n'y tenant plus, je descendis sous peine de m'évanouir, malgré tout mon courage.

» Je crois que mon écœurement transparais-sait sur mon visage, car j'entendis une des nounous s'écrier :

» — Elle fait bien de nous quitter, cette petite princesse : je vous demande si c'est une mine à voyager en troisième classe !

» Va, Mika, tu ne saurais croire ce que ta Gaëtane a souffert entre cette poire et ce raisin ! Ris, je te le permets. (A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 19 décembre, 4^e représentation du grand succès sans précédent : MISS HELYETT, opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime Boucheron, musique d'Audran.

Dimanche 20 décembre : Mireille, opéra-comique en 3 actes ; L'Oncle Célestin, opérette en 3 actes.

tendu très loyalement éclairci des deux parts et bien vite oublié avait un instant devancé il y a trois ans, et que désormais la mort elle-même ne pourra plus séparer. — Avec Cathelineau, avec d'Andigné et du Bourg, un petit escadron de fidèles intraitables résista courageusement contre la désertion des chefs et l'apathie du plus grand nombre de ses soldats. L'espérance et la foi de notre vieux général ne se démentirent pas un seul instant; si parfois quelques-uns étaient tentés de se laisser, ils n'avaient qu'à voir et qu'à écouter Cathelineau, pour retrouver au feu de ses regards — que l'âge n'avait point amorti — à la chaleur de sa voix que rien ne put éteindre, un nouveau courage et des forces nouvelles.

Loué et béni soit Dieu! Toujours, même en ce bas-monde, la foi persévérante a sa récompense. En 1887, à la mort de Jean III, c'est au général de Cathelineau, accompagné de MM. d'Andigné et du Bourg — que le roi Charles XI voulut adresser cette magnifique et consolante déclaration qui fut — pour notre cher vénéré chef, le digne couronnement d'une vie toute de luttés et de sacrifices.

Pour Dieu!
Pour la Patrie!
Pour le Roi!

Et maintenant, dors en paix dans ta mystique armure, grand serviteur de Dieu! grand chevalier du droit!

Tu n'as pas vu le triomphe de la cause sainte! mais du moins tes yeux mourants ont pu voir notre drapeau levé, notre parti debout! Et tes soldats seront dignes de toi, mon général! Ils le jurent sur ton cercueil et sur la tombe de ton grand aïeul!

La foi, au prisme vainqueur, l'espérance aux blanches ailes pleureront toujours sur les fleurs de lys d'or de nos vieux drapeaux blancs! Le général est mort... la cause est immortelle.

Notre grand mort d'un jour, mes amis, ne disons pas « adieu » mais « au revoir ».

Au revoir, mon général! dans la splendeur du ciel et dans l'éternité du royaume de Dieu.

Vive Dieu! Vive son lieutenant au royaume des lys! Gloire au soldat qui dort, enseveli des plis du drapeau blanc!

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 décembre 1891.

La Bourse avait débuté en hausse générale sur les derniers cours de la veille, on croyait à l'abaissement du taux de l'escompte à Londres, ce qui n'a pas eu lieu. Cette déconvenue a provoqué quelques réalisations, qui n'ont pas altéré sensiblement les tendances à la fermeté du marché. Le 3 0/0 ancien reste en effet à 95.25 après 95.35. Le nouveau à 95.05 et le 4 1/2 à 105.10.

La Rente Italienne, après avoir franchi le cours de 92.02, clôture à 91.85, l'Extérieure à 67 15/16 après 68. Le Portugais qui avait ouvert au-dessus de 35 revient à 34 3/8. Le Russe nouveau perd encore un point sur son prix d'émission, malgré la tenue du rouble qui vient de Berlin à 199 1/2.

Les sociétés sont l'objet de quelques réalisations sur les hauts cours d'ouverture. Le Crédit Foncier s'inscrit à 4,237. On annonce que cet établissement est chargé de l'emprunt de la ville pour le percement de la rue Réaumur. La Banque de Paris est très ferme à 722; le Crédit Lyonnais cote 702; la Banque d'Escompte 392 après 398. Le Crédit Mobilier a des demandes à 137 fr.

Le succès obtenu par la société Le Crédit, dans l'émission des 48,000 obligations du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem, trouve sa justification dans les qualités dont ce titre est entouré. Indépendamment de ses garanties il donne un revenu de 25 fr. pour un capital de 450 fr. En libérant à la répartition on obtient un placement qui ressort à 5.44 0/0.

Le Crédit Foncier de Tunisie a un bon courant de demandes qui est justifié par l'extension de ses prêts sur hypothèques.

L'action Immeubles de France cote 468.75.

L'obligation Porto-Rico vaut 175 fr.

Les Chemins Economiques sont demandés à 404.50.

SUICIDE D'UNE FAMILLE

Au n° 62 de la rue Turbigo, à Paris, habite un sieur Couturier, 57 ans, fabricant gainier, avec sa femme âgée de 44 ans, et son fils, Auguste, de 11 ans, qui se sont asphyxiés à l'aide d'un poêle mobile.

On croit que le fabricant était dans de mauvaises affaires et que c'est ce qui l'a poussé à se tuer avec les siens.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Elections au Tribunal de Commerce de Saumur

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 1891. — 2^e TOUR DE SCRUTIN

Voici les noms des candidats pour le renouvellement partiel :

Juges titulaires

M. Stéphane Milon, juge sortant.
M. Achille Girard, ancien juge.

Juges suppléants

M. Georges Terrier, juge suppléant sortant.
M. N. Doguereau, juge suppléant sortant.
M. Julien Ernoul, pharmacien à Saumur.

Le vote aura lieu à la Mairie de chaque chef-lieu de canton.

Tout électeur pourra voter sans sa carte électorale.

LA RÉCOLTE DE L'ORGE ET DE L'AVOINE EN MAINE-ET-LOIRE

Le *Journal officiel* du 16 décembre publie l'état approximatif de la récolte de l'orge et de l'avoine dans la France entière, pour l'année 1891.

Voici le tableau qui concerne le département de Maine-et-Loire :

Orge : surface ensemencée, 45,000 hectares ; produit en grains : 225,000 hectolitres.

Avoine : surface ensemencée, 42,000 hectares ; produit en grains : 798,000 hectolitres.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes de Noël et du Nouvel An

AVIS. — A l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel An, l'administration des chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés par toutes ses gares à destination de toutes ses gares pendant la période du jeudi 24 décembre 1891 au samedi 2 janvier 1892, et dont la validité expirerait avant le 5 janvier, seraient exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 3 janvier.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable, quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voies mixtes Etat-Orléans et Etat-Ouest).

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 15 décembre. — Auguste-Armand-Alphonse Pierrasson, rue de Poitiers.

DÉCÈS

Le 15 décembre. — Lucien Meslé, filassier, 73 ans (veuf), à l'Hospice.

LES VACANCES DU PRYTAÑÉE

Le Ministre de la guerre vient de décider que les élèves du Prytanée de La Flèche partiront en vacance le jeudi 24 décembre pour rentrer seulement le dimanche 3 janvier.

L'annonce de ces dix jours de congé sera accueillie avec joie par les jeunes Brutiens et par leurs familles.

ANGERS. — *Un legs mangé.* — La discussion du budget a montré avec quelle légèreté fantaisiste certain maire opportuniste administre les finances de la ville.

Par son testament du 15 mars 1872, M. Nicolle institua la ville d'Angers sa légataire universelle à la charge de payer une rente viagère de 400 fr. et d'employer le surplus « à faire du bien aux malheureux et distribuer les revenus aux Hospices et au Bureau de bienfaisance d'Angers ».

Le legs fut recueilli en 1882. M. Guilton, alors maire d'Angers, au lieu de placer l'argent en rentes sur l'Etat, ainsi que la loi l'y obligeait, le fit verser dans la Caisse municipi-

pale et l'on s'en servit pour aligner un budget en déficit, se contentant d'inscrire aux dépenses ordinaires une somme suffisante pour accomplir les obligations imposées par le testateur.

Le procédé ayant réussi, sans doute à cause du peu d'importance relative du legs, M. Guilton aurait voulu recommencer en 1884 à propos du legs Duvèrre ; mais cette fois le Conseil se fâcha, et M. Guilton échoua aux élections.

La morale de ceci, c'est que le legs Nicolle est mangé, et que la ville est obligée de prélever, chaque année, 619 fr. sur ses ressources ordinaires, c'est-à-dire sur les contribuables, pour faire face aux engagements qu'elle avait souscrits en acceptant le legs Nicolle.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Le directeur du théâtre, M. David, vient de mettre à l'étude *Rigoletto*. *Mireille* sera donnée dimanche. *L'Africaine* est très-avancée. En attendant, la quatrième de *Miss Hélyett* aura lieu demain samedi.

CONCOURS MUSICAL A SEGRÉ

Une bonne nouvelle que les sociétés apprendront avec plaisir.

La charmante petite ville de Segré, d'un aspect tout pittoresque et se trouvant située à deux heures des chemins de fer de Nantes, Rennes, Laval, et à 36 kilomètres d'Angers, organise elle aussi un Concours musical d'Orphéons, Harmonies et Fanfares pour l'année 1892.

La date de ce concours n'est pas encore fixée, mais elle le sera incessamment.

La Direction générale en sera confiée à M. R. de Lézardièrre, le défenseur si dévoué à la cause orphéonique dans le département de la Loire-Inférieure. Nous ne pouvons que féliciter la commission d'organisation de la détermination par elle prise pour une fête qui apportera à la ville et aux habitants de Segré richesse et distraction.

En confiant la direction de cette fête artistique au sympathique Directeur du récent Concours d'Anenis, la commission ne pouvait faire un choix meilleur.

Le succès est certain, les choses marcheront à souhait et le Concours musical de Segré marquera parmi l'une des plus belles fêtes artistiques de l'année 1892, autant par les éléments qu'elle comportera que pour l'agrément particulier qu'elle offre cette charmante petite ville.

LA CATHÉDRALE DE NANTES

La cloison en bois qui séparait en deux parties la Cathédrale est enlevée.

Le dallage du chœur et des chapelles latérales est très avancé. De nombreux ouvriers ont reposé l'ancien et superbe maître-autel en marbre précieux qu'on conserve bien entendu tel qu'il était. L'installation des stalles destinées à Messieurs les chanoines et aux officiants se poursuit avec activité.

Tout sera organisé pour le second dimanche de janvier.

Toutes les mesures sont prises pour que la Cathédrale soit éclairée à l'électricité.

Notre Cathédrale, dit *l'Espérance du Peuple*, déjà signalée parmi les monuments historiques, y occupera désormais et sans conteste une des premières places.

Nous devons ajouter qu'il n'est guère de villes de province à avoir des églises plus riches en chefs-d'œuvre de sculpture.

Le tombeau des Carmes n'a point de rival en France, et celui de La Moricière, qui lui sert de pendant, est un autre chef-d'œuvre artistique renommé.

FAITS DIVERS

UN PARRICIDE

On écrit de Lorient, 15 décembre : « Un drame épouvantable vient de se dérouler au moulin de Behring en Sainte-Hélène. Jean-Marie Février, âgé de 39 ans, a terminé une longue discussion d'intérêts avec son père en le tuant, dans la soirée de dimanche. Puis,

son crime accompli, il a tenté de faire disparaître le cadavre en le jetant dans l'étang du moulin, où on l'a retrouvé portant à la tête des blessures faites avec un instrument tranchant.

» Ce matin, le parquet de Lorient, informé de ce tragique événement, s'est rendu sur les lieux.

» Voici les premiers renseignements recueillis sur ce drame : Jean-Marie Février, né à Quistinic, avait conclu un marché avec son père, à qui il avait donné une avance de 4,500 francs et qui lui laissait la direction du moulin. Le mois dernier ses parents s'installaient chez lui en son absence et le priaient de déménager sans indemnité.

» Jean-Marie furieux mit à la porte, un peu trop brutalement, son père et son frère; il fut pour ce fait, et en raison de ses mauvais antécédents, condamné à vingt jours de prison. Depuis il avait constamment des chicanes avec ses parents, et c'est à la suite d'une scène plus violente qu'il a commis son crime.

Dans la banlieue.
— C'est drôle! on nous dévalise et les agents se débrouillent avec prudence...
— Question d'amour filial!
— Comment cela?
— Prudence est mère de sûreté!

MONDE ILLUSTRÉ

18, RUE VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 19 décembre 1891

GRAVURES. — Paris : Les funérailles de M. Alphand. — La chapelle ardente sous le dôme central; le cortège; détails; scènes sur le parcours, etc., etc.

Portraits : Le duc de Clarence et la princesse de Teck. Lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre, à Paris.

Beaux-Arts : Tableau de M. le Sénéchal, *Après la Tempête* : Le départ des bateaux de pêche, au Tréport.

Alsace-Lorraine : L'incendie de Schlestadt; aspect des ruines.

Algérie : Le Ksar d'El Goléa.

Touat et Maroc : Types, scènes et vues d'après nature.

Chimie amusante : Expérience de bougies.

TEXTE. — *Le Courrier de Paris*, par Pierre Véron; *Théâtre et musique*, par Hippolyte Lemaire et Auguste Boisard; *Variété*, par G. Lenôtre; *Nouvelle: Un homme fort*, par Victor Fournel; *Après la tempête*, vers par Georges de Lys; *Chronique du sport*, par Archiduc; *Echecs et Récréations de la famille*, par Rosenthal et Layaud.

En supplément : *Le vertige de l'Inconnu*, par Gustave Toudouze, illustrations en couleur, par Marold.

Tout nouvel abonné a droit au commencement de ce roman.

Le numéro : 50 centimes.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h.

Rideau : 8 h. 1/2

LUNDI 21 Décembre 1891

Avec le concours de MM. DUMAINE et TALBOT

Pour l'érection d'un monument à M^{me} AGAR

LE BONHOMME JADIS

Comédie en 1 acte, de Murger

LES BEAUX MESSIEURS DE BOIS-DORÉ

Comédie en 5 actes, de George Sand

UNE POÉSIE, dite par M. DUMAINE.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 10 décembre 1891, Il appert que Madame Jeanne Marceau, épouse de M. Auguste Brindamour, ancien maître d'hôtel, actuellement journalier, demeurant ensemble à Saumur, rue de la Visitation, A été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait,
ANDRÉ POPIN.

Assistance judiciaire. Décision du premier juillet 1891.

Étude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

Par adjudication amiable, A Allonnes, en l'étude de M^e DENIEAU, notaire,

Le DIMANCHE 3 JANVIER 1892, à l'heure de midi,

UNE MAISON

Sise au bourg d'Allonnes,
DITE

L'HOTEL

DE LA BOULE D'OR

Avec servitudes, cour et jardin, Le tout d'une contenance de 19 ares 63 centiares.

Loyer annuel, 450 francs.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M^e DENIEAU, notaire. (884)

Étude de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur.

VENTE

De Vins

Le Dimanche 20 Décembre 1891, le Dimanche 27 Décembre 1891, et jours suivants ce dernier dimanche à midi,

AU

Château de Morains

Commune de Dampierre, après le décès de M. de FONTENAILLES,

De plusieurs Milliers de Bouteilles de VINS BLANCS des années 1870-1873-1874-1881 et 1884 ;

De plusieurs Tonnes de VINS ROUGES des années 1887-1890 ;

De vins mousseux ;

De partie de la Récolte de 1891 : 67 barriques de vins blancs de courts-bois, 1^{re} classe ; — 25 barriques de vins blancs divers et 10 barriques de vins rouges.

Au comptant et 10 0/0 en sus sur frais.

S'adresser à M. TAVEAU, expert à Bagneux, et à M^e LELIEVRE, notaire. (885)

Robes et Manteaux

M^{me} HERVÉ a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à partir du 28 décembre 1891, ses ateliers et salons de couture seront transférés, 6, rue d'Orléans, à Saumur, au premier étage.

COMPAGNIE
DES MINES DE BLANZY

Quai St-Nicolas, Saumur.

Charbons de Blanzay à longue flamme
CARDIFF SANS FUMÉE, ANTHRACITES,
BRIQUETTES PERFORÉES, CHARBON
DE BOIS.

TARIF DES COKES ANGLAIS
Rendus à domicile.

Gros Coke 1.75 l'hect.
Coke cassé 2.25 id.

10 centimes en moins par hectolitre pris en magasin.

A VENDRE

Maison avec Jardin

Au Pont-Fouchard.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 45 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n^o 24 bis. (143)

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils ?

SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

APPARTEMENTS à Louer, pied à terre, 63, quai de Limoges.

S'allume en 40 secondes tous les matins
ou brûle NUIT et JOUR sans s'éteindre.
Breveté, Catalogue envoyé franco
Le
Nouveau Choubersky
avec son Réchaud d'ALLUMAGE INSTANTANÉ
80 fr.
Plaque comprise
Société de CHOUBERSKY, 20, Boul. Montmartre, Paris
et chez quincailliers et Fumistes de Province.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Articles de Noël et du jour de l'An — Vannerie fine

DESSERT DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie
POUR CADEAUX D'ÉTRENNES

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Élève de Pleyel, Wolff et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

Épicerie Parisienne

Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier,

IMBERT ET FILS

EXPOSITION D'ARTICLES DE NOËL

Jésus, crèches, bûches, sabots, très grand choix de petits objets pour garnitures d'arbres.

CONFISERIE SURFINE

Fondants, marrons glacés, fruits confits, bonbons et fantaisie en chocolats
de la maison Devinck de Paris.

A l'occasion du réveillon, la Maison IMBERT vient de recevoir une grande quantité de Pâtés de Foies gras truffés de Strasbourg et de Ruffec, Pâtés de gibiers de toutes sortes, Pâtés d'alouettes de Gringoire, de Pithiviers.

Vins secs et mousseux de Saumur, Graves, Persac,
Sauterne, Champagne.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 DÉCEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	95 25	ACTIONS		Nord	1795	Oblig. fonce 1877 3 0/0 r. à 400	393
3 0/0 1891	95 25	Banque de France	4570	Orléans	1505	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	471
3 0/0 amortissable	96 60	Banque d'Escompte	395	Ouest	1045	— fonce 1879 3 0/0 r. à 500	473
4 1/2 1883	104 95	Comptoir national d'Escompte	1230	Compagnie parisienne du Gaz	1418 75	— fonce 1880 3 0/0 r. à 500	469
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	575	Transatlantique	585	— comm. 1883 3 0/0 r. à 500	421
Oblig. 1855-60 3 0/0	545 50	Crédit Industriel et Commercial	795	Canal de Panama	26	— fonce 1885 3 0/0 r. à 500	463
— 1865 4 0/0	526 50	Crédit Lyonnais	160	— Suez	2720	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1869 3 0/0	417 50	Dépôts et Comptes courants	—	VALEURS ÉTRANGÈRES		Est 3 0/0 anc. r. à 500	648 25
— 1871 3 0/0	412	Société Générale	475	Autrichien 4 0/0 or	93 80	— Est 3 0/0 anc. r. à 500	640
— 1875 4 0/0	525	Est	555	Dette d'Égypte 6 0/0	484	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	—
— 1876 4 0/0	524	Paris-Lyon-Méditerranée	1465	Extérieur 4 0/0	67 90	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	—
— 1886 3 0/0	440	Midi	1295	Hongrie 4 0/0 or	92	Nord 3 0/0 r. à 500	439
Bons de liquidation	520			Italie 5 0/0	91 75	Orléans 3 0/0 r. à 500	—
				Portugal 4 1/2 1888	234 50	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	450
						FONDS ÉTRANGERS	
						Emprunt russe 1862 5 0/0	94 90
						— 1889 4 0/0	95 50
						Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
						— 2 ^e	—
						VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	440

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

Maire,

Certifié par l'imprimeur soussigné,